



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

## **Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 64/165 de l'Assemblée générale, contient un aperçu des travaux effectués par le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et de l'évolution la plus importante de ses activités entre septembre 2009 et août 2011. Le Rapport présente également les priorités thématiques stratégiques du Centre pour la période 2010-2013. À l'occasion du dixième anniversaire des activités du Centre, en 2011, le rapport analyse les retours d'informations sur le travail du Centre, son impact et ses orientations futures tirés de l'enquête en ligne menée auprès des gouvernements, des organisations sous-régionales, des organisations de la société civile, du système des Nations Unies et des partenaires de développement bilatéraux. Il analyse également certaines des expériences du Centre au cours de la dernière décennie et esquisse son orientation future.

---

\* A/66/150.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Droits de l'homme, paix et sécurité en Afrique centrale .....	3
III. Priorités thématiques stratégiques du Centre (2010-2013) .....	5
A. Élimination de la discrimination, en mettant l'accent sur les droits des populations autochtones, des personnes handicapées, des travailleurs migrants et de leur famille, les droits fondamentaux des femmes et les questions sexospécifiques .....	5
B. Renforcement de l'état de droit et lutte contre l'impunité .....	8
C. Promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance .....	9
D. Promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels .....	10
E. Renforcement des institutions nationales des droits de l'homme et de la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme .....	11
IV. Dixième anniversaire du Centre : bilan de la période 2001-2011 .....	12
A. Résultats de l'enquête en ligne .....	12
B. Résultats obtenus .....	13
C. Analyse des réalisations et des opportunités d'engagement futur .....	16
D. Défis .....	18
V. Conclusions .....	19

## I. Introduction

1. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (ci-après dénommé le Centre) a été établi en 2001 à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), conformément à la résolution adoptée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de sa quatrième réunion, tenue en avril 1994 à Yaoundé, ainsi qu'aux résolutions 53/78 A et 54/55 A de l'Assemblée générale.

2. Le Centre exerce ses activités sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et tient lieu pour ce dernier de Bureau régional pour l'Afrique centrale, couvrant les dix États membres de la CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Tchad,) et le Rwanda. Conformément à son mandat, le Centre œuvre à la promotion et protection des droits de l'homme et de la démocratie au moyen d'activités de mobilisation et de sensibilisation, par le dialogue et des services consultatifs et d'assistance technique proposés notamment aux gouvernements, aux parlements, aux équipes de pays des Nations Unies, aux institutions nationales des droits de l'homme, aux organisations de la société civile et aux médias.

3. Le personnel du Centre comprend actuellement un représentant régional/Directeur du Centre, un conseiller régional pour la démocratie, deux spécialistes des droits de l'homme, un administrateur de programme national chargé de la bibliothèque, de l'information et des activités de plaidoyer, un membre associé chargé de la communication et de la promotion, deux assistants (programmes droits de l'homme et démocratie), et cinq membres des services généraux. Depuis décembre 2010, le Centre bénéficie de l'expertise d'un expert associé (égalité entre les femmes et les hommes et droits fondamentaux des femmes) dont le poste est financé par le Gouvernement français. En outre, le Centre profite des contributions de cinq boursiers (dans les domaines des droits de l'homme; de la démocratie; de l'information, communication et promotion; des questions de sexospécificité et des droits fondamentaux des femmes; et de l'administration et des finances), pour une période maximale de six mois chacun. Ces boursiers sont des jeunes professionnels, fonctionnaires, militants de la société civile ou universitaires issus des pays d'Afrique centrale.

## II. Droits de l'homme, paix et sécurité en Afrique centrale

4. Les conflits passés et en cours et les crises sociales sévissant dans la sous-région d'Afrique centrale ont continué d'entraver l'exercice effectif d'un large éventail de droits de l'homme durant la période considérée. Parallèlement, les pays non touchés par des conflits sont restés confrontés à plusieurs défis en matière de droits de l'homme ainsi qu'à un déficit démocratique, à des degrés cependant divers. La période couverte par le présent rapport a été marquée par la tenue d'élections législatives et présidentielles dans plusieurs pays de la sous-région. Bien qu'en majorité, les élections périodiques se soient déroulées de manière relativement ouverte, dans certains cas et ce dans différents pays de la sous-région (Burundi, Gabon, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe), l'ouverture, l'équité et la transparence de ces élections ont été mises en cause.

5. Malgré le nombre élevé de ratifications de traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, la mise en œuvre de ces engagements au plan national demeure très irrégulière dans la sous-région d'Afrique centrale. De nombreux pays continuent de pâtir de cadres législatifs nationaux inadéquats, d'administrations publiques irresponsables, de systèmes judiciaires sous-financés et de l'absence de politiques sociales. Le contrôle excessif de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire et législatif fait obstacle à l'indépendance d'institutions nationales telles que les administrations électorales et les institutions nationales des droits de l'homme. Les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme demeurent fragiles dans l'ensemble de la sous-région, le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme n'y ayant accrédité que quelques rares institutions nationales œuvrant dans ce domaine. Sur un plan général, les organisations de la société civiles et non gouvernementales restent également sous-développées et continuent de voir leurs activités entravées par le manque de coordination et de financements, s'intéressant pour l'essentiel aux projets microéconomiques initiés par les donateurs et manquant cruellement de stratégie de plaidoyer et de capacités nationales de réseautage.

6. Par ailleurs, la corruption demeure généralisée. L'insuffisance d'investissement systématique de fonds publics dans les services socioéconomiques de base offerts à tous les citoyens, sans discrimination aucune, entrave sérieusement la réalisation des droits économiques et sociaux. Les populations pauvres vivant en ville, les populations rurales ou autres groupes marginalisés, tels que les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones ainsi que les travailleurs migrants et leurs familles, n'ont généralement pas accès aux services socioéconomiques de base. Les taux élevés de mortalité infantile et maternelle, la pénurie de logements adéquats et le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'éducation et à un travail décent entravent l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels dans l'ensemble des pays de la sous-région.

7. Certains de ces pays ont connu une détérioration de la situation en matière de protection des droits de l'homme, s'agissant notamment du traitement des acteurs politiques de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des professionnels des médias ou des personnes ayant prétendument participé à des actions visant à renverser les régimes. La situation s'est également dégradée en matière de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

8. En dépit des efforts entrepris, en particulier par le Cameroun, la République du Congo et le Tchad, aux fins de remédier aux obligations en souffrance en termes de présentation de rapports, la plupart des pays d'Afrique centrale enregistrent des retards dans la production d'un grand nombre de rapports qui leur incombent en qualité d'États parties à différents traités et n'ont pas adopté de mesures de suivi adéquates afin de mettre en œuvre les recommandations des organes chargés de l'application des traités ou des procédures spéciales. Peu d'États de la sous-région ont ratifié les instruments internationaux suivants en matière de droits de l'homme : la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

9. Parallèlement, au cours de la période considérée, l'engagement actif de tous les pays d'Afrique centrale dans le processus d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme a fourni l'occasion de relancer la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme et d'engager le dialogue pour aborder de nombreuses questions spécifiques dans ce domaine. Il est encourageant de noter, entre autres, que la République du Congo (en 2010 et 2011) et la Guinée équatoriale (en 2010) ont reçu la visite de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, que le Cameroun a adressé une invitation à deux d'entre eux et que Sao Tomé-et-Principe s'est engagé à fournir une invitation permanente à l'ensemble des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

### **III. Priorités thématiques stratégiques du Centre (2010-2013)**

#### **A. Élimination de la discrimination, en mettant l'accent sur les droits des populations autochtones, des personnes handicapées, des travailleurs migrants et de leur famille, les droits fondamentaux des femmes et les questions sexospécifiques**

10. La discrimination et la marginalisation demeurent des sources de préoccupation persistantes dans la sous-région, y compris celles fondées sur le sexe, l'origine ethnique, la santé, la condition sociale ou l'appartenance politique, la nationalité et l'orientation sexuelle. Les mouvements de populations engendrés par les conflits et les difficultés économiques ont encore renforcé la discrimination à l'égard des travailleurs migrants et de leurs familles, parfois victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, de traitements inhumains ou dégradants, ou d'expulsions forcées. D'autres, notamment les femmes et les enfants, ont été victimes de la traite des êtres humains.

##### **Les travailleurs migrants et leurs familles**

11. Les migrations ont été à l'origine des principaux mouvements de populations au sein de la sous-région, la plupart des pays étant pour les travailleurs migrants et leurs familles des pays d'origine, de destination ou de transit. Les travailleurs migrants ont souvent été privés de la liberté de circulation et de l'égalité d'accès à l'emploi, à un logement adéquat et à l'éducation. Ils ont également fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que de tortures et de traitements inhumains ou dégradants. Sur un plan général, on constate un manque de sensibilisation aux droits des migrants et l'absence de politiques nationales ou sous-régionales satisfaisantes en matière de migration. Les États d'Afrique centrale n'ont pour la plupart pas ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

12. Face à ces défis et dans le cadre du vingtième anniversaire de la Convention susmentionnée, le Centre, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations et la CEEAC, a organisé le premier dialogue sous-régional sur les migrations et les droits de l'homme, réunissant, lors d'un événement tenu à Yaoundé du 6 au 8 décembre 2010, des représentants des gouvernements et des organisations de la société civile du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République du Congo et du Tchad. Ce dialogue

sous-régional avait pour objet de sensibiliser davantage à la teneur de la Convention et des normes internationales pertinentes en matière de protection des droits des migrants, et de faciliter l'élaboration de politiques et pratiques nationales et sous-régionales relatives aux migrations et fondées sur les droits de l'homme. Le Centre a également poursuivi dans la région ses actions de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention, dans le cadre de sa stratégie de suivi de l'examen périodique universel et lors des visites de pays entreprises par le Représentant régional.

13. Décidé à donner une suite immédiate et positive au niveau national, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation du Cameroun a demandé au Centre d'organiser en 2011 une formation de son personnel axée sur les migrations et les droits de l'homme.

14. Compte tenu de la priorité accordée par plusieurs pays de la sous-région à la lutte contre la traite des êtres humains en tant que défi sérieux posé aux droits de l'homme, le Centre a prévu d'organiser une consultation sous-régionale sur les droits de l'homme et la traite des personnes au cours du second semestre de l'année 2011 et de soutenir la campagne nationale de lutte contre ce fléau conduite par la République du Congo, dans le cadre de sa mise en œuvre du suivi de l'examen périodique universel.

#### **Peuples autochtones**

15. S'agissant de la protection des peuples autochtones dans la région d'Afrique centrale, des progrès notables ont été enregistrés, notamment la ratification par la République centrafricaine de la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux, et l'inclusion par le Cameroun d'informations sur les droits des peuples autochtones dans le dernier rapport périodique soumis par cet État partie au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/CMR/15-18). Le 30 décembre 2010, la République du Congo a adopté une loi sur les peuples autochtones, peu de temps après la visite dans le pays en novembre de la même année du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, en collaboration avec le Centre. Dans le cadre de ses priorités pour l'exercice biennal 2010-2011, le Centre a entrepris diverses activités afin de garantir la reconnaissance et la prise en compte du problème de discrimination dont souffrent les populations autochtones par les autorités publiques, les médias et la société civile. Il a également plaidé en faveur d'un dialogue politique public aux niveaux national et sous-régional.

16. Le Centre s'est joint aux Gouvernements du Cameroun et de la République du Congo pour commémorer la Journée internationale des populations autochtones, le 9 août 2010, aux fins de sensibiliser les groupes cibles aux droits de ces peuples, tels qu'énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Centre a produit une série de matériels éducatifs pour contribuer à une meilleure compréhension de la Déclaration. Ces matériels comprenaient une pochette de documents d'information publique produite avec le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Congo, de l'Union européenne, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Congo et du Ministère des affaires sociales du Congo. Mille brochures sur des questions et réponses concernant les peuples autochtones et les droits de l'homme en Afrique centrale ont été distribuées, ainsi que plusieurs centaines d'affiches produites par les

peuples autochtones du Congo, diffusées lors d'une exposition de photos organisée au Ministère des affaires étrangères à Brazzaville. Le Centre a contribué à l'organisation d'un séminaire sous-régional sur l'application des normes et principes internationaux relatifs aux droits des peuples autochtones, en collaboration avec l'équipe d'appui technique au travail décent et le Bureau de pays de l'OIT à Yaoundé. Le séminaire s'est tenu du 26 au 28 mai 2010, à Yaoundé.

17. Par ailleurs, le Centre envisage de contribuer à une étude de recherche sur la définition des populations autochtones au Cameroun, menée par le Ministère des relations extérieures en vue de préparer un projet de loi sur la protection des populations autochtones.

### **Personnes handicapées**

18. Dans la sous-région, les personnes handicapées continuent d'être victimes d'isolement social et de marginalisation de la part de leurs propres familles et du reste de la société. Leur accès à l'éducation et à l'emploi est souvent bien inférieur à la moyenne nationale. Elles sont quasiment dépourvues de toute protection juridique et sociale. À l'exception du Gabon et du Rwanda, les États d'Afrique centrale n'ont pas encore ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées ni son Protocole facultatif, même s'il convient de souligner que plusieurs en sont signataires.

19. Dans ce contexte, le Centre a organisé du 23 au 25 novembre 2010, un séminaire sous-régional de formation et de plaidoyer sur la Convention et son Protocole facultatif. Le séminaire était organisé conjointement avec le Ministère des affaires sociales du Cameroun, Sightsavers et le Secrétariat de la Décennie africaine des personnes handicapées. Il a servi de forum afin d'encourager les gouvernements de la sous-région à ratifier la Convention et son Protocole facultatif et à adopter et mettre en œuvre la législation d'application des lois nationales existantes relatives aux personnes handicapées.

20. À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2010, le Centre a participé à deux activités importantes organisées par le Ministère des affaires sociales au nom du Gouvernement du Cameroun et de Sightsavers. Il a également produit du matériel de vulgarisation dont des tee-shirts, des petits guides de poche de la Convention et des copies de la législation camerounaise relative aux personnes handicapées.

21. De même, en coopération avec Sightsavers, Elections Cameroon (ELECAM) et la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, le Centre a plaidé en faveur de l'adoption d'une approche facilitant l'accessibilité aux élections au Cameroun afin de permettre la participation libre, éclairée et inclusive des personnes souffrant de handicaps divers au prochain scrutin.

### **Droits fondamentaux des femmes et questions sexospécifiques**

22. Durant la période couverte par le présent rapport, le Centre a renforcé ses travaux consacrés aux questions sexospécifiques et aux droits fondamentaux des femmes, abordant un vaste éventail de thématiques, dont : la violence et les armes légères; la participation politique et les élections; les femmes souffrant d'un handicap; les droits des réfugiées; les droits fondamentaux des femmes dans les médias; le plaidoyer en faveur de l'intégration d'une approche fondée sur les droits

de l'homme dans l'établissement de budgets prenant en compte la perspective de genre et l'établissement de budgets pour les droits humains des femmes : ainsi que l'assistance technique pour la soumission de rapports des États parties sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans plusieurs pays.

23. À la lumière de la redéfinition d'ensemble de la politique en faveur de l'égalité des sexes du HCDH, une formation sous-régionale a été organisée pour les responsables des présences sur le terrain et les animateurs en matière d'égalité des sexes des équipes de pays des Nations Unies en Afrique centrale en août 2011, à Yaoundé, en vue d'améliorer les compétences et les méthodologies en termes d'intégration d'une dimension sexospécifique.

## **B. Renforcement de l'état de droit et lutte contre l'impunité**

24. Tous les pays de la sous-région d'Afrique centrale ont été confrontés à d'importants défis dans l'administration de la justice, notamment pour assurer l'accès à la justice pour tous et lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme. Les facteurs contributifs incluaient entre autres : le manque de garanties d'indépendance du judiciaire dans les dispositions constitutionnelles; des services spéciaux chargés de l'application des lois opérant en dehors des chaînes de commandement normales; des structures de responsabilité inefficaces pour les services de répression; et une application non rigoureuse de la législation en place.

25. Les systèmes de justice, y compris les administrations pénitentiaires et les services chargés de l'application des lois, souffrent généralement d'allocations budgétaires insuffisantes. Ils ont également été confrontés à une pénurie de personnels qualifiés, de locaux et d'équipements adéquats. Les actions de sensibilisation aux normes des droits de l'homme et la mise en œuvre de ces dernières sont restées très limitées. Les mauvais traitements exercés par les agents des services de répression à l'égard des migrants, des victimes de la traite ou d'autres populations vulnérables continuent d'être source de préoccupation.

26. Dans les pays de la sous-région touchés par la violence et les conflits, l'absence de mécanismes effectifs de justice transitionnelle a créé une situation d'impunité généralisée. Une meilleure connaissance et prise de conscience de l'importance que revêt une justice transitionnelle et d'après conflit pourrait faciliter les transitions pacifiques, notamment au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Tchad. Les autres pays n'ont pas encore été confrontés à des difficultés en matière de justice transitionnelle dans la mesure où ils n'ont pas connu de conflits de même ampleur que ceux qui ont éclaté dans la région des Grands Lacs au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda, ni de transitions politiques majeures. L'impunité généralisée dans ces pays semble liée aux problèmes rencontrés en matière d'administration de la justice, comme évoqué précédemment.

27. Pour relever ces défis, le Centre a continué de renforcer les capacités du personnel judiciaire et des services d'application de la loi en matière de protection des droits de l'homme. Il a par ailleurs poursuivi et étendu son assistance aux fins d'institutionnaliser la formation aux droits de l'homme des responsables chargés de l'application des lois dans la sous-région. Des progrès notables ont déjà été enregistrés au Cameroun, où le Centre, en collaboration avec la Commission

nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a régulièrement organisé des sessions de formation aux droits de l'homme, à l'Institut national à l'intention des membres de la police judiciaire, et pour les agents des services de répression travaillant sur le terrain. Par ailleurs, du 18 au 22 juillet 2011, en collaboration avec le Ministère de la justice, la Commission nationale, le barreau camerounais, l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, le Centre a dirigé un atelier de formation sur les droits de l'homme dans l'administration pénitentiaire, destiné aux formateurs de l'École nationale de l'administration pénitentiaire à Buea, Cameroun. Le Centre s'est engagé à donner suite aux recommandations de la formation des formateurs s'agissant de l'adoption des réformes pénale et pénitentiaire aux fins de protéger les droits des détenus, et de l'élaboration d'un code de conduite pour le personnel de l'administration pénitentiaire. Le Centre s'est proposé de faciliter l'organisation, plus tard en 2011, d'un atelier de formation sur les droits de l'homme et l'état de droit, axé plus spécifiquement sur les problèmes de détention, les droits de l'homme, les migrations et la traite des personnes qui sera destiné aux membres des forces de sécurité de Guinée équatoriale.

28. En s'inspirant d'un précédent séminaire régional sur la justice transitionnelle en Afrique francophone tenu en novembre 2009, le Centre a poursuivi ses actions en vue de renforcer la connaissance des mécanismes de justice transitionnelle. La seconde conférence régionale consacrée à ce thème, organisée à Yaoundé en partenariat et avec le soutien financier des Gouvernements français et suisse, a constitué une importante plate-forme sous-régionale de partage d'expériences et de diffusion d'outils susceptibles de faciliter la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle dans les pays touchés par un conflit dans la sous-région.

### **C. Promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance**

29. Plusieurs élections ont été tenues dans les pays de la sous-région en 2009, 2010 et 2011. Les processus électoraux étant souvent entachés de pratiques frauduleuses dans certains pays, ils pourraient constituer un puissant facteur de déstabilisation pour les pays de la sous-région. Le taux de participation aux élections s'y est avéré généralement faible et il a souvent été fait état de problèmes liés à la délivrance dans les temps des cartes d'électeur, à l'indépendance des organes de gestion des élections et au manque de transparence. Les capacités des mécanismes d'administration de la justice étaient insuffisantes pour assurer le règlement des contentieux électoraux. En dépit de l'existence officielle de systèmes multipartites, ces élections pêchaient souvent par absence d'un véritable choix politique et de concurrence, les partis au pouvoir bénéficiant d'une représentation aux parlements et aux gouvernements ainsi que d'un accès aux ressources bien supérieurs à ceux des partis d'opposition. Les parlements n'ont pas toujours fait preuve d'efficacité dans l'adoption de la législation susceptible de régler les problèmes des droits de l'homme dans la sous-région et n'ont pas été en mesure d'assurer un processus de contrôle et contrepoids de la branche exécutive du gouvernement. Dans les faits, les cadres constitutionnels de la sous-région n'ont pas accordé l'indépendance requise et une autonomie relative aux institutions démocratiques.

30. Pour contribuer au renforcement de la démocratie, à la promotion d'élections libres et équitables et à la réduction de la violence électorale dans la sous-région, il

a été jugé important de s'engager avec les acteurs clefs du processus démocratique dans le développement de leurs capacités en matière de droits de l'homme. Une première conférence sous-régionale sur la démocratie, organisée par le Centre, à Malabo, en octobre 2009, a été l'occasion pour les représentants des gouvernements, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et des organisations internationales, d'initier un débat public sur les droits de l'homme dans les processus démocratiques et d'identifier les lacunes et divergences existantes entre les normes internationales et pratiques en Afrique centrale.

31. Au cours de la période considérée, le Centre a également organisé une série d'ateliers de formation sous-régionaux sur les élections et les droits de l'homme destinés à divers groupes cibles, y compris une formation des professionnels des médias au Cameroun (mars 2010), suivie d'un atelier sous-régional s'adressant aux représentants des organes de gestion des élections (en coopération avec « Élections Cameroun » et le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et avec la participation de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques), également au Cameroun (juillet 2010). Un séminaire sous-régional a été organisé à l'intention des parlementaires d'Afrique centrale à Libreville (septembre 2010), avec la participation du Service de l'état de droit du HCDH et en collaboration avec le Sénat et le Parlement du Gabon ainsi qu'avec le Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale. Cet événement a été suivi d'une commémoration de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2010. Une formation sous-régionale aux droits de l'homme destinée aux observateurs des élections a également été menée en coopération avec la Conférence internationale, au Burundi (juin 2011).

32. Dans le cadre des processus électoraux nationaux, le Centre a participé à une mission du HCDH au Gabon, aux fins d'observer la situation des droits de l'homme lors des élections présidentielles d'août et septembre 2009. Au cours de l'année 2011, le Centre a par ailleurs organisé au Cameroun des ateliers nationaux sur les élections et les droits de l'homme à l'intention des partis politiques, des professionnels des médias et d'organisations de la société civile, en prévision des élections présidentielles prévues ultérieurement dans l'année.

#### **D. Promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels**

33. La promotion, la protection et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ont posé d'importants défis dans l'ensemble des pays de la sous-région. L'égalité d'accès à un logement décent, à l'éducation, à des soins de santé adéquats, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'à l'emploi et à un travail décent est loin d'être une réalité pour beaucoup d'habitants d'Afrique centrale. La pratique des expulsions forcées dans les zones urbaines perdure. L'accès à l'enseignement primaire gratuit a été promu, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais ces cibles semblent loin d'être atteintes d'ici à 2015. L'accès à des services de santé de qualité était en grande partie impossible en raison des coûts prohibitifs ou du manque de professionnels qualifiés. Les politiques et les programmes sociaux inefficaces dans le secteur de l'emploi ont fortement entravé l'accès à un travail décent, affectant en particulier les conditions de vie des jeunes chômeurs dont beaucoup ont pourtant suivi une éducation formelle.

34. Les revenus tirés de l'exploitation du pétrole et d'autres ressources naturelles, telles que le bois et les ressources minières, n'ont pas toujours été utilisés au profit des couches les plus nécessiteuses de la population, et la corruption n'a fait qu'aggraver la situation. Si les droits économiques, sociaux et culturels sont souvent garantis par les constitutions de la sous-région, leur réalisation continue de poser problème. Les États de la sous-région n'ont pas encore ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui pourrait s'avérer utile aux fins d'améliorer l'efficacité des mécanismes administratifs et judiciaires pour assurer le caractère opposable de ces droits.

35. L'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme ou l'utilisation d'indicateurs des droits de l'homme dans l'analyse des plans et budgets stratégiques sectoriels pourraient également s'avérer de puissants outils de contrôle des dépenses dans les secteurs sociaux. À cet égard, le Centre a prévu d'organiser en décembre 2011 à Yaoundé, en collaboration avec le HCDH, un atelier sous-régional sur l'établissement de budgets selon une approche fondée sur les droits de l'homme. La réunion aura pour objectif de renforcer les capacités des participants à systématiquement intégrer les droits de l'homme dans leurs activités respectives, en vue de promouvoir la bonne gouvernance et de réduire la pauvreté grâce à une budgétisation et planification fondées sur les droits de l'homme.

#### **E. Renforcement des institutions nationales des droits de l'homme et de la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme**

36. En dépit de quelques progrès enregistrés au cours de la période considérée, il convient de renforcer significativement les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme dans tous les pays de la sous-région. Le Centre a contribué à la première réunion des institutions nationales des droits de l'homme en Afrique centrale, organisée en juin 2010 à Brazzaville, République du Congo, par la Commission de l'Union africaine, en association avec la CEEAC. En guise de suivi, le Centre a organisé du 27 au 29 juin 2011 à Yaoundé, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun, un atelier sous-régional destiné à des représentants des gouvernements, des parlements et des institutions nationales des droits de l'homme du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe, du Tchad. Cet atelier visait à conforter les statuts et capacités des institutions nationales de promotion et protection des droits de l'homme (Principes de Paris), et à mettre en place un réseau d'institutions de ce type en Afrique centrale. L'atelier a joué un rôle décisif dans l'adoption de plans d'action nationaux spécifiques pour renforcer les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme et d'une feuille de route pour la création du Réseau des institutions nationales des droits de l'homme d'Afrique centrale. Une prochaine réunion sera organisée fin 2011 ou début 2012 pour consolider le réseau.

37. L'examen périodique universel et son suivi ont permis au Centre d'approfondir son engagement sur les questions liées aux droits de l'homme avec les gouvernements de la région, de nouer des partenariats stratégiques avec des partenaires de coopération pour le développement technique et financier et des

acteurs nationaux, y compris des organisations de la société civile, et de renforcer la coopération des États d'Afrique centrale avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Dans ce contexte, le Centre a facilité des sessions de formation en préparation des examens périodiques universels en Guinée équatoriale et au Rwanda. Avec l'appui du Centre, et suite à la création et la formation de mécanismes nationaux interministériels de suivi de l'examen, des feuilles de route nationales pour ce suivi ont été adoptées en 2011 au Cameroun, en République du Congo et à Sao Tomé-et-Principe. Toujours avec le soutien du Centre, les Gouvernements ont consulté les organisations de la société civile et les commissions nationales des droits de l'homme à propos de la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel. Le Centre est parvenu à un accord avec les Gouvernements du Gabon et de Guinée équatoriale pour l'organisation d'activités de suivi de l'examen, ultérieurement en 2011. Le Centre a bénéficié d'une contribution financière substantielle du Fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel afin de soutenir ces activités de suivi.

#### **IV. Dixième anniversaire du Centre : bilan de la période 2001-2011**

##### **A. Résultats de l'enquête en ligne**

38. À l'occasion de son dixième anniversaire en 2011, le Centre a lancé une enquête en ligne, menée en français et en anglais et ciblant l'ensemble de ses partenaires dans la sous-région et au-delà, afin de mieux comprendre comment sont perçues ses activités, recueillir des suggestions d'orientations futures et éclairer la planification stratégique du Centre pour les années à venir.

39. Cette section propose un bref résumé des éléments clefs de l'enquête. Les résultats complets seront publiés sur la page web consacrée au dixième anniversaire du Centre, disponible à l'adresse : [www.cnudhd.org](http://www.cnudhd.org).

40. Mi-juillet 2011, 125 réponses de 10 pays de la sous-région avaient été reçues. Elles provenaient d'organisations de la société civile, qui ont fait montre de la plus forte participation (45 %), ainsi que des gouvernements, du système des Nations Unies, des universités et des institutions académiques, des organisations sous-régionales, des institutions nationales des droits de l'homme et des partenaires de développement bilatéraux.

41. S'agissant des vues exprimées, 84 % des personnes qui ont répondu ont jugé le travail d'ensemble du Centre « important et utile », voire « très important et utile », 1 % seulement des réponses l'estimant « non important ».

42. Les activités du Centre jugées les plus pertinentes et utiles sont le renforcement des capacités (cité par 73 % des personnes ayant répondu) et la diffusion des normes internationales et régionales en matière de droits de l'homme et de démocratie (selon 75 % des personnes ayant répondu). Le Centre de documentation, le programme de bourses et les activités d'information publique et de vulgarisation du Centre sont également considérés comme des aspects essentiels.

43. Les personnes qui ont répondu à l'enquête ont estimé que les actions du Centre ayant l'impact le plus fort avaient trait au renforcement effectif des capacités nationales des gouvernements, des institutions nationales des droits de l'homme, des

organisations de la société civile et des médias dans le secteur des droits de l'homme (selon 53 % des réponses) et à son rôle de sensibilisation et d'éducation du public aux normes internationales et des droits de l'homme (30 % des réponses).

44. L'enquête a confirmé le choix des priorités thématiques stratégiques du Centre pour la période 2010 à 2013, les classant dans l'ordre de pertinence suivant : lutte contre l'impunité (selon 60,5 % des réponses), promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels (55,7 % des réponses), promotion de la démocratie (59,3 % des réponses), élimination de la discrimination (63,8 % des réponses) et renforcement de la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme (32 % des réponses).

45. L'enquête en ligne a également montré que le Centre devrait renforcer ses activités dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et de la démocratie (selon 78,9 % des réponses), de la réforme législative (74 % des réponses) et accroître sa coopération avec les organisations de la société civile (88 % des réponses), avec les médias (83 % des réponses), avec les professionnels de l'administration de la justice (83 % des réponses) et les forces de sécurité (61 % des réponses).

46. L'enquête a par ailleurs révélé que le Centre devrait envisager les initiatives suivantes : proposer des formations de courte durée pour les membres de la société civile et les agents du gouvernement travaillant dans le secteur des droits de l'homme; offrir un soutien stratégique aux réseaux thématiques d'expertise dans la sous-région; améliorer la communication et la vulgarisation de ses activités; et organiser davantage de séminaires de renforcement des capacités pour la société civile et les organisations non gouvernementales. Il a également été proposé au Centre d'examiner comment mieux utiliser les formateurs formés précédemment dans la sous-région et optimiser l'utilisation de ces ressources humaines dans les activités du Centre.

## **B. Résultats obtenus**

47. Cette section met en lumière certains des résultats clefs obtenus par le Centre au cours de la période couverte par ce rapport, afin de démontrer l'impact concret de ses activités dans certains domaines choisis.

48. Le Centre a réussi à institutionnaliser la formation aux droits de l'homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'état de droit dans le curriculum de l'institut de formation de la police judiciaire au Cameroun et dans le centre de formation des forces armées et de sécurité de la région d'Afrique centrale destinées à être déployées dans le cadre d'opérations de paix.

49. Les institutions nationales des droits de l'homme du Cameroun, de la République du Congo et de Guinée équatoriale ont pris des mesures afin de se conformer davantage aux Principes de Paris, avec l'appui technique et fonctionnel du Centre. À ce jour, deux institutions nationales des droits de l'homme ont atteint leurs objectifs à cet égard : celle du Cameroun a été accréditée au « statut A » par le Sous-Comité d'accréditation du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme en juillet 2010 et celle de la République du Congo a été accréditée pour la première fois au « statut B » en octobre 2010. L'institution de Guinée équatoriale est censée

engager la procédure d'accréditation d'ici au mois d'octobre 2011. Enfin, le Centre a facilité la mise en place d'un réseau d'institutions nationales des droits de l'homme en Afrique centrale.

50. Le Centre a contribué à sensibiliser les personnes handicapées et leurs organisations représentatives par la production et la diffusion d'outils de communication en matière de droits de l'homme (dont un DVD sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dans un format accessible aux personnes atteintes de handicap sensoriel).

51. Plusieurs pays ont accru significativement leur engagement avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment par le biais du processus d'examen périodique universel, en grande partie grâce à la coopération du Centre avec les équipes de pays de la sous-région. Le Centre a appuyé la préparation de l'examen périodique universel en Guinée équatoriale, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe, ainsi que les activités de suivi au Cameroun, en République du Congo et à Sao Tomé-et-Principe, menant ainsi à l'adoption de plans d'action nationaux de mise en œuvre. Le processus préparatoire et l'exercice de simulation de l'examen périodique universel en Guinée équatoriale ont été des facteurs décisifs pour l'ouverture d'un dialogue avec le Gouvernement sur les principaux défis posés aux droits de l'homme et à la démocratie et la formulation d'une feuille de route formelle grâce aux accords (« les aide-mémoire ») signés entre l'équipe de pays, le Centre et le Gouvernement de Guinée équatoriale en septembre 2009.

52. Le matériel produit par le Centre en vue de la formation de la commission interministérielle de la République du Congo en charge du suivi national des recommandations des mécanismes des droits de l'homme a déjà été utilisé au Liberia, au Niger, au Rwanda, au Tchad et dans d'autres pays.

53. La République du Congo a enregistré des progrès significatifs dans la satisfaction de la quasi-totalité des obligations de rapport en souffrance à l'égard des organes créés en vertu d'instruments internationaux. Elle a notamment soumis les rapports en retard attendus en 2011 au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des efforts similaires ont été entrepris par les Gouvernements du Cameroun, du Gabon et de Guinée équatoriale suite à des actions de plaidoyer et avec l'assistance technique du Centre.

54. Une plate-forme a été établie en Afrique centrale aux fins de partager les expériences et diffuser des outils susceptibles de faciliter la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle dans les pays de la sous-région touchés par un conflit.

55. La Conférence sous-régionale sur la démocratie, organisée par le Centre à Malabo (voir par. 30 ci-dessus), a servi de plate-forme pour l'élaboration d'une feuille de route pour la démocratie en Afrique centrale, à mettre en œuvre par les gouvernements de la sous-région en coopération avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

56. Le Centre a contribué avec succès à la participation des peuples autochtones aux processus législatifs et décisionnels au Cameroun et en République du Congo.

57. Au Cameroun, les initiatives du Gouvernement et d'organisations de la société civile et l'appui technique du Centre ont mené à l'adoption, en avril 2010, d'une loi nationale protégeant les droits des personnes handicapées, largement conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Suite aux actions de plaidoyer du Centre, le Cameroun, la République du Congo et la Guinée équatoriale devraient ratifier prochainement la Convention.

58. Les efforts continus de plaidoyer du Centre, de Sightsavers et de l'institution nationale camerounaise des droits de l'homme a incité l'organe de gestion des élections au Cameroun, « Élections Cameroun », à prendre des mesures concrètes d'accessibilité permettant aux personnes handicapées de voter de façon libre, indépendante et en toute dignité lors des prochaines élections présidentielles de 2011.

59. L'accueil extrêmement positif et le désir d'un renforcement de l'engagement en faveur des droits de l'homme au niveau national des Coordonnateurs résidents et les équipes de pays au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe, ont également incité les Gouvernements de la République du Congo et de Guinée équatoriale à demander le déploiement de conseillers en droits de l'homme dans leurs pays, avec le soutien du Centre.

60. Suite à la présentation du rapport annuel d'activité du Centre au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, ce dernier a décidé, au niveau ministériel, d'examiner lors de sa réunion de 2011 les défis posés par la traite des êtres humains aux droits de l'homme et à la stabilité dans la sous-région.

61. Les partenariats établis avec des donateurs bilatéraux dans les domaines de la justice transitionnelle et de la lutte contre la torture constituent des alliances importantes pour le Centre pour renforcer l'efficacité des activités de défense des droits de l'homme.

62. Plus généralement, dans le cadre de ses principales activités transversales, le Centre a mené une stratégie constante de vulgarisation et de plaidoyer visant à sensibiliser davantage et mieux faire connaître à la population les droits de l'homme et la démocratie. À cet effet, il a élaboré et diffusé divers matériels d'information publique (affiches, traités des droits de l'homme en format de poche, T-shirts, version CD-ROM de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, prospectus, calendriers, agendas, stylos) et publié des communiqués de presse et une lettre d'information bimensuelle intitulée « Rights and Democracy Focus », adressée à plus de 6 000 contacts par le biais d'un réseau électronique des droits de l'homme. Chaque année, le Centre accueille dans son centre de documentation sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie près de 1 000 visiteurs, dont des étudiants, universitaires, journalistes, chercheurs, représentants gouvernementaux, membres de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres, contribuant ainsi grandement à sensibiliser le public aux droits de l'homme.

### **C. Analyse des réalisations et des opportunités d'engagement futur**

63. L'engagement du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, qui couvre 11 pays de la sous-région d'Afrique centrale, était axé sur le développement de la capacité de protection des droits de l'homme des gouvernements, des organisations régionales telles que la CEEAC, des institutions nationales, de la société civile et des agences du système des Nations Unies, et sur la consolidation des processus démocratiques aux fins d'assurer la responsabilisation. Au plan géographique et stratégique, les activités du Centre ont particulièrement ciblé 5 des 11 pays de la sous-région qui relèvent de son mandat : le Cameroun, la République du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, pays qui ne disposent pas d'une présence sur le terrain au niveau national en matière de droit de l'homme, ainsi que le Tchad (après le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, et en anticipation de la mise en place dans le pays d'une petite équipe du HCDH sur le terrain au courant de l'année 2011).

64. Dans ce contexte, le Centre a mis en œuvre avec succès dans beaucoup de pays de la sous-région des activités en matière de droits de l'homme. Elles couvraient des questions relatives à l'application de la loi et la détention, notamment des actions de plaider contre la torture; la sensibilisation aux obligations de rapport à l'égard des organes conventionnels et au suivi des recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme; la protection des défenseurs des droits de l'homme; les institutions nationales des droits de l'homme; les questions de justice transitionnelle; la traite des enfants; la promotion de l'éducation aux droits de l'homme, le droit à l'information et la liberté des médias; les droits de l'homme des peuples autochtones, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes vivant avec le VIH/sida; et la promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels.

65. La stratégie du Centre a consisté à combler les principales lacunes en termes de protection en autonomisant les acteurs de premier plan dans ce domaine, y compris les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme. Il s'est également efforcé de renforcer les législations et les politiques nationales liées aux droits de l'homme et à faciliter l'élaboration de cadres juridiques appelant à une meilleure protection de ces droits. Le Centre a mis en place un programme de bourses de perfectionnement relatif aux droits de l'homme et à la démocratie et accueilli 16 boursiers de la sous-région (étudiants diplômés, agents de la fonction publique et représentants de la société civile) au cours des deux dernières années.

66. Au niveau régional, le Centre a continué à renforcer le dialogue et la coopération avec le Comité consultatif permanent, y compris au travers de ses rapports annuels au Comité. Par ailleurs, des discussions ont été tenues sur les moyens de revitaliser le mémorandum d'accord conclu entre le Centre et la CEEAC, par l'adoption d'un cadre de mise en œuvre plus détaillé des activités conjointes. Le Centre a intensifié son soutien aux activités de la Commission économique pour l'Afrique, en contribuant notamment à son programme sous-régional d'après conflit, et établi un premier contact avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

67. Le Centre est de plus en plus reconnu comme un acteur important pour relever les défis sous-régionaux en matière de droits de l'homme et de démocratie. Au cours des dernières années, les gouvernements de la sous-région d'Afrique centrale ont renforcé leur engagement dans la promotion des droits de l'homme et élargi leur coopération avec le HCDH, en particulier avec les mécanismes des droits de l'homme. Les campagnes de plaidoyer du Centre ont contribué à la ratification de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme et à la mise en place d'unités ou de points de contact pour les droits de l'homme au sein des structures gouvernementales. Le Centre a permis aux équipes de pays, notamment dans des pays sans présence sur le terrain, de renforcer leurs capacités à appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme au développement et à la conduite d'activités conjointes dans ce domaine au plan national.

68. Le Centre a réussi à conforter sa crédibilité et sa visibilité dans la sous-région grâce à des activités systématiques de vulgarisation, notamment la mise en place d'un réseau électronique de journalistes; l'approfondissement des contacts avec les médias; la fourniture d'articles de fond sur les droits de l'homme; l'emploi de matériel audiovisuel attractif et créatif; et la tenue de réunions régulières avec la presse et des ateliers de formation aux droits de l'homme destinés aux professionnels des médias. Les activités du Centre ont régulièrement été couvertes par les principaux journaux, chaînes de télévision et stations de radio, en particulier au Cameroun, en République du Congo et au Gabon.

69. Alors que beaucoup de pays de la sous-région ont ratifié la plupart des instruments internationaux clefs en matière de droits de l'homme, la mise en œuvre de ces engagements est généralement défailante. Dans certaines situations particulièrement délicates, le HCDH a veillé à préserver la collaboration des autorités nationales avec les mécanismes internationaux et nationaux de protection, permettant ainsi d'aborder certaines préoccupations liées à la protection des droits de l'homme. Le processus d'examen périodique universel et les recommandations ont permis d'ouvrir la discussion sur bon nombre de recommandations relatives aux droits de l'homme restées lettres mortes, le Centre conservant un rôle de facilitateur et veillant à l'appropriation nationale d'un processus volontaire conduit en interne.

70. Le Centre a également apporté son soutien aux visites de trois mécanismes thématiques, en l'occurrence du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires en République du Congo et du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en Guinée équatoriale.

71. Une nouvelle et importante opportunité d'engagement et de collaboration stratégique dans la sous-région est née de la création, début 2011, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, basé au Gabon. Le Centre a engagé un dialogue régulier avec le Département des affaires politiques en vue d'identifier des domaines communs de priorités thématiques et des possibilités d'action conjointe dans le futur.

72. En janvier 2011, le Centre a pris l'initiative d'organiser, pour la première fois, une consultation stratégique réunissant les présences sur le terrain du HCDH en Afrique centrale afin partager les informations, renforcer la coopération et identifier les préoccupations et problèmes communs en matière de droits de l'homme dans la région. L'objectif était de renforcer l'attention portée aux droits de l'homme dans la

région et de développer des éléments d'une stratégie pour aborder les questions d'intérêt commun en la matière. Pour les représentants dans la région, la consultation a été l'occasion de renforcer la coopération et le partage d'informations, d'optimiser la collaboration, d'échanger les expériences et de discuter des tendances régionales ayant des implications pour les droits de l'homme.

73. L'intégration effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les programmes menés par le Centre a été significativement renforcée depuis l'arrivée de l'Expert associé en matière d'égalité des genres et de droits fondamentaux des femmes, en décembre 2010. Auparavant déjà, dans le cadre de la coopération interagences et avec les partenaires de développement, le Centre a joué un rôle actif et important en guidant la contribution du système des Nations Unies au développement et à l'adoption d'une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes au Cameroun, en septembre 2010. Le Centre s'est également engagé à soutenir le plan d'action 2011 du Ministère de la promotion de la femme et de la famille du Cameroun dans le domaine des droits fondamentaux des femmes. Une formation interne à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et aux droits fondamentaux des femmes a été dispensée, avec l'appui du HCDH, au personnel du Centre en mai 2011, ainsi qu'aux présences sur le terrain en Afrique centrale et aux animateurs en matière d'égalité des sexes de l'équipe de pays en août 2011.

#### **D. Défis**

74. Le mandat sous-régional du Centre a continué de poser un défi, en l'occurrence garantir l'équilibre et l'équité de l'engagement avec les gouvernements de la sous-région, notamment avec ceux ne bénéficiant d'aucune autre présence sur le terrain en matière de droits de l'homme. L'expérience du Centre a montré l'importance déterminante des partenariats stratégiques pour exercer un impact dans une sous-région aussi diversifiée, alors que le Centre n'est basé que dans un seul pays. Des partenaires dévoués et déterminés dans les pays de la sous-région, notamment dans ceux sans autre présence sur le terrain, ont contribué à la pérennité des activités et à leur suivi. Pour un partenaire non résident du système des Nations Unies, maintenir une présence active au sein des diverses équipes de pays est quasiment impossible. Cependant, l'identification de l'un des membres de l'équipe de pays comme point de contact du Centre pour les questions des droits de l'homme, comme cela a été le cas avec l'UNICEF au Gabon, s'est avérée une pratique utile pour faciliter des activités du Centre dans ce pays.

75. Les efforts déployés par le Centre pour revitaliser le mémorandum d'accord conclu avec la CEEAC et relancer la coopération entre les deux organisations n'ont pas été récompensés et n'ont pas permis un engagement substantiel au cours de la période couverte par le présent rapport.

76. Le double mandat du Centre, en matière de droits de l'homme et de démocratie, a également posé problème car il est difficile d'assurer des efforts similaires en appui des deux pôles. La première conférence sous-régionale sur la démocratie, organisée en Guinée équatoriale fin 2009, a servi de fondement à la revitalisation du mandat et des activités du Centre en matière de démocratie, y compris de la coopération avec un large éventail de parties prenantes spécialistes de ce domaine.

77. Certaines contraintes propres à la région de l'Afrique centrale ont également entravé la mise en œuvre du programme au cours de la période considérée. En plus du français, principale langue de travail, les autres pays couverts par le Centre dans la région emploient comme langues officielles l'anglais (au Cameroun), l'espagnol (en Guinée équatoriale) et le portugais (à Sao Tomé-et-Principe). Le Centre dépense par conséquent d'importantes ressources pour traduire la documentation dans les langues requises (ce qui n'est pas toujours possible) et assurer parfois de coûteux services d'interprétariat et de traduction. Les déplacements dans la sous-région s'avèrent difficiles en l'absence de dessertes aériennes régionales. Tous ces facteurs décuplent les besoins en soutien logistique et requièrent des ressources financières supplémentaires.

## V. Conclusions

78. Depuis sa mise en place en 2001 par l'Assemblée générale, à l'initiative des États membres de la CEEAC, le Centre a occupé une position unique dans la sous-région, en raison de sa création à la demande des États membres qu'il sert en Afrique centrale et de son double mandat de promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Ces facteurs lui ont permis de nouer des relations généralement positives, constructives, transparentes et ouvertes avec les gouvernements de la sous-région, y compris pour aborder des questions plus sensibles liées aux droits de l'homme.

79. Il convient de saluer les efforts déployés par les États membres de la CEEAC à l'égard du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour allouer des ressources humaines et des fonds suffisants aux activités du Centre. Conformément aux engagements souscrits initialement, les États membres de la CEEAC sont encouragés à renforcer leurs contributions financières afin d'aider le Centre à répondre positivement et efficacement aux besoins grandissants de promotion et protection des droits de l'homme et de développement d'une culture de la démocratie et de l'état de droit dans la sous-région de l'Afrique centrale.

80. Les réunions d'information organisées régulièrement par le Centre pour les ambassadeurs des États d'Afrique centrale basés à Genève et à Yaoundé et organisées dans les pays de la sous-région lors des visites du Représentant régional et à New York dans le cadre du dixième anniversaire du Centre, sont autant d'occasions de communiquer et recevoir des informations en retour sur les priorités thématiques stratégiques du Centre et ses activités. De même, le rapport annuel au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale offre l'opportunité de consulter les États membres et de partager avec des informations.

81. Fort de ce dialogue et des retours d'informations fournis par l'enquête en ligne marquant le dixième anniversaire du Centre, ce dernier a décidé de maintenir ses cinq priorités thématiques stratégiques de 2010-2011 pour ses travaux en 2012-2013, afin de consolider les réalisations dans ces domaines importants, conformément aux priorités thématiques globales de la Haut-Commissaire : a) éliminer la discrimination, en mettant l'accent sur les droits des populations autochtones, des personnes handicapées, des travailleurs migrants et de leurs familles, les droits fondamentaux des femmes et les

questions d'égalité entre les femmes et les hommes; b) renforcer l'état de droit et la lutte contre l'impunité; c) promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance; d) promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels; et e) renforcer les institutions nationales des droits de l'homme et la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

82. Au niveau sous-régional, le Centre renforcera sa coopération et investira dans ses relations avec les organisations et organes sous-régionaux, y compris l'Union africaine, la CEEAC, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région et le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, afin d'optimiser les ressources et l'impact. De même, en coopération avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du HCDH, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional pour l'Afrique centrale, le Centre s'efforcera de dynamiser la coopération entre les sous-régions et les organisations sous-régionales, y compris entre la CEEAC et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, afin de relever les défis posés aux droits de l'homme dans les sous-régions, par exemple la lutte contre la traite des êtres humains et la mise en place de politiques de gestion des migrations basées sur les droits de l'homme.

83. Le Centre redoublera d'efforts pour promouvoir l'engagement avec les mécanismes régionaux africains des droits de l'homme, en parallèle des mécanismes internationaux des droits de l'homme, afin de consolider la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national.

84. Le Centre continuera de renforcer son engagement en faveur de la démocratie, et placera un accent particulier sur les élections et les droits de l'homme, notamment en confortant ses relations de travail avec le Département des affaires politiques et d'autres acteurs clefs en matière de démocratie.

85. Compte tenu du renforcement des capacités du personnel en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits fondamentaux des femmes, le Centre continuera d'améliorer l'intégration de ces thématiques dans l'ensemble de ses activités, ses plaidoyers et ses actions de vulgarisation.

86. Le Centre de documentation sous-régional, le matériel de vulgarisation et le programme de bourses sont des services uniques offerts par le Centre, qui seront renforcés et mis plus largement à disposition dans la sous-région, comme l'ont recommandé les personnes ayant répondu à l'enquête.

---